

Tolérance zéro envers le harcèlement

MONDE DU TRAVAIL Mis sur pied par les faïtières régionales du secteur, un séminaire sur le harcèlement a rappelé quels étaient les droits et devoirs des directions et de leur personnel.

PAR DAN STEINER

Monica sait qu'un poste est désormais vacant dans son entreprise, place qu'elle convoite au plus haut point. Elle pense résolument posséder les capacités requises. Responsable de son département et membre de la commission d'engagement, Bruno exploite la situation pour tenter des rapprochements peu voilés envers elle. Même sans basculer dans la vulgarité. Acceptant plusieurs dîners avec lui mais refusant toute avance, Monica fait finalement l'objet de critiques et est déstabilisée...

«Je ne suis pas du tout actif dans le domaine des ressources humaines», explique un intervenant, qui commente ce cas fictif. «Mais ce qui me frappe ici est que ce cas est aussi complexe que commun. Insidieusement, le piège se referme autour de Monica et elle ne sait plus comment s'en sortir.»

Comment intervenir?

Répondant à l'invitation de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, en collaboration avec la Chambre d'économie publique du Jura bernois, ce monsieur participait ce lundi soir à un séminaire sur le harcèlement au travail. Qu'il soit sexuel ou moral. Par groupe de dix environ du côté de l'École commerciale de la place Robert-Walser, à Bienne, une trentaine de personnes ont profité d'échanger sur deux cas pratiques, dont celui brièvement posé ici. De quoi rappeler que les entreprises sont tenues de donner la possibilité aux victimes de harcèlement de s'en prémunir, mais aussi de s'en défendre.

«Pour moi, ce cas est choquant mais symptomatique, avec un bout de doigt mis dans un en-



Le harcèlement au travail peut être sexuel, mais pas que. Il peut aussi être moral, impliquer une différence hiérarchique ou non. PEXELS

grenage. Les cas de harcèlement, je les imagine justement comme cela et pas comme quelqu'un sautant sur une autre personne», ajoute un autre participant.

«Comment intervenir?», demande alors Barbara Dammone coanimatrice de la soirée, en tant que médiatrice et conseillère au frac, Centre de consultation et d'information de Bienne. Les personnes présentes avancent différentes réponses. On analyse le cas, propose des pistes pour aider Monica. Avocat indépendant depuis 30 ans chez Vogt Reich Kuthy & Associé-e-s, dans la cité seelandaise, Yves Reich cadre le débat. «Grâce à mon expérience, il y a deux grandes

voies qui s'offrent à vous: informelle ou formelle. Vous ouvrez une enquête? C'est une procédure formelle, qui peut aboutir à des sanctions ou des mesures contraignantes. Mais il est aussi possible de mettre sur pied un entretien non protocolé pour entendre Monica.»

Personnes de confiance

Spécialiste notamment en droit du travail et droit de l'aide aux victimes d'infractions, Yves Reich rappelle les droits et devoirs des employeurs et de leurs subalternes. «L'employeur doit veiller à ce que les employés ne soient pas désavantagés. Par exemple en utilisant un moyen de pression lorsqu'il existe une différence

hiérarchique.» L'homme de loi fait remarquer qu'une direction d'entreprise qui ne prend pas de mesures suffisantes pour prévenir ou faire cesser le harcèlement s'expose potentiellement à de lourdes conséquences financières. Une corde toujours sensible, assurément.

Pour s'éviter de tels désagréments, les firmes ont intérêt à informer clairement leur personnel, par écrit et oralement, que la tolérance zéro est de rigueur et que des sanctions seront infligées le cas échéant. «En Suisse, 28% des femmes et 10% des hommes révèlent avoir été à un moment donné de leur parcours professionnel victimes de harcèlement sexuel», note

Barbara Dammone, citant une étude de 2007.

Elle et Yves Reich mentionnent pour finir l'existence d'une aide précieuse: les personnes dites de confiance. «Monica ne sait pas forcément qu'il en existe», juge Yves Reich. Au sein du frac, Barbara Dammone en est une, externe aux entreprises. Si ces dernières peuvent en désigner à l'interne, la professionnelle et ses consœurs ont l'avantage de ne pas appartenir à une structure comme une PME, où tout le monde risque de se connaître. La personne de confiance pourra ainsi entendre les gens qui en ont besoin et les conseiller ou prendre les mesures qui s'imposent.

Une infothèque bilingue

BIENNE

L'offre au centre d'Orientation professionnelle est proposée en français et en allemand.

L'infothèque du centre d'Orientation professionnelle de Bienne (OP Bienne) s'est transformée en un espace interactif d'expérience et de découverte sur la formation, les métiers et le monde professionnel. L'intégralité de l'offre d'information est proposée en français et en allemand, dans une combinaison innovante de supports imprimés et numériques, lit-on dans un communiqué du Canton de Berne publié lundi.

L'offre systématique d'informations dans les deux langues était une évidence pour le centre OP Bienne, institution estampillée du «Label du bilinguisme». La ville de Bienne accueille ainsi le plus grand centre d'information bilingue sur la formation et les métiers en Suisse.

Les travaux de rénovation de l'infothèque ont été réalisés dans le cadre de la réorganisation de toutes les infothèques du canton, achevée par la transformation du site biennois. La nouvelle infothèque de l'OP Bienne accueille les personnes intéressées du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h. **C-MPR**

Il n'y a pas d'âge pour danser le disco

PRO SENECTUTE

Les seniors pourront venir se déhancher une fois par mois au Duo Club de Bienne.

En collaboration avec le Duo Club, à Bienne, Pro Senectute canton de Berne lance dès ce mois des après-midi disco pour les plus de 60 ans qui ont envie de se déhancher: la disco «60+ – Move like a Rolling Stone». Les aînés du Seeland et du Jura bernois pourront ainsi venir danser le dimanche après-midi une fois par mois de 15h à 19h dans la boîte de nuit biennoise. Divers DJ expérimentés se relayeront derrière les platines.

Le coup d'envoi sera donné le dimanche 5 février avec DJ Chlösu, de Bienne, ou le duo féminin DJanes: Bijin et la Petrita, de Berne. Auparavant, une journée portes ouvertes aura lieu au Duo Club, ce samedi 21 janvier de 14h à 16h, pour tous les curieux désireux de jeter un œil à la disco «60+ – Move like a Rolling Stone». **MPR**

Enquête au musée

NOUVEAU MUSÉE BIENNE Une collection d'un marchand d'art belge, hébergée en ville, pourrait avoir été volée par les nazis.

Le Nouveau Musée Bienne (NMB) a reçu 24 000 fr. de contribution de l'Office fédéral de la culture pour enquêter sur une collection en sa possession. Ce montant doit permettre de savoir si elle a été spoliée ou volée dans les années 30.

Le NMB va effectuer des recherches sur une collection vendue à la Ville de Bienne dans les années 30 par un marchand d'art belge, Jakob Reder. Est-elle liée au nazisme ou non? Telle est la question à laquelle l'institution répondra normalement dans le courant de l'année. «Ce mon-

tant de la Confédération doit permettre d'approfondir les recherches sur le sujet et d'identifier si certaines œuvres de la collection sont spoliées ou pas», explique Bernadette Walter, directrice du NMB, au micro de Canal 3. Pour rappel, durant les années 30, les vols ou les achats à prix cassés d'œuvres d'art auprès des Juifs étaient communs de la part des nazis.

A l'époque, certaines personnes de confession juive «ont parfois dû vendre des objets d'art pour pouvoir fuir le nazisme». Pour savoir si la collection Reder con-

tient des œuvres spoliées, le NMB travaillera avec l'expert Thomas Schmutz. «Il connaît très bien le sujet, car il a notamment participé à plusieurs investigations concernant la provenance des œuvres», détaille Bernadette Walter.

Vers une expo en 2024

La directrice de l'institution se réjouit par ailleurs que la Berne fédérale prenne au sérieux ce type de recherche, «car il n'est jamais trop tard pour établir la provenance d'un tableau, par exemple». Cette contribution



Durant les années 30, les œuvres ont parfois été volées par les nazis. Comme certains tableaux de la collection Gurliitt exposés au Musée des arts de Berne. KEYSTONE

«devrait aussi libérer un soutien de la part de la Ville de Bienne».

Pour découvrir les origines de la collection Reder, les spécialistes «fouilleront les archives au-

tant en Suisse qu'en Belgique». Bernadette Walter espère avoir des résultats encore en 2023. «Ce travail pourrait déboucher sur une exposition en 2024», conclut-elle. **AWA-LVI**